

**ELECTION - RENOUELEMENT PARTIEL DES PERSONNELS AU CONSEIL DE L'UFR
PHILLIA**

DATE : jeudi 18 janvier 2018

COLLEGE A

Vu le Code de l'Education et notamment les articles D719-20 et D719-21 fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage ;

PROCLAMATION DES RÉSULTATS

1 - Nombre d'électeurs inscrits : 45

2 - Nombre de votants : 15

3 - Nombre de suffrages : 15

- Bulletins blancs et nuls : 0

- Suffrages exprimés : 15

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :

TOTAL DES VOIX OBTENUES PAR LES LISTES EN PRESENCE	=	15	=	15
NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR		1		

Considérant le quotient électoral,

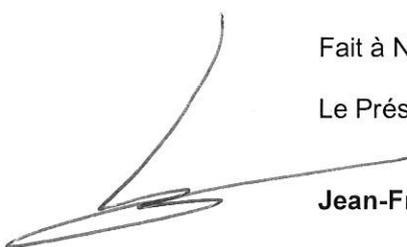
Considérant que Madame LE MEUR-WEISSMAN Nadine a obtenu 15 voix,

EST ÉLUE : Madame LE MEUR-WEISSMAN Nadine

La nouvelle élue prend ses fonctions pour une durée de cinq ans à partir du 29 janvier 2018.

Fait à Nanterre, le 19 janvier 2018

Le Président de l'Université


Jean-François BALAUDÉ